



	Site contaminé		Ligne de transport d'électricité	Affectation	
	Usine de traitement des eaux usées		Rue desservie par l'aqueduc		Agricole active
	Bureau de poste		Rue desservie par l'aqueduc et l'égout		Agro-forestière (type 1 / 5 Ha)
	Hôtel de ville		Limite de zone agricole		Agro-forestière (type 2 / 10 Ha)
	École Primaire		Limite de périmètre urbain		Forestière
	Église		Limite de lot		Îlot détruit, Type 1 : Morcellement permis.
			Lot construit		Zone d'aménagement en réserve

Figure 2.4A
Périmètre urbain - Charette

Schéma d'aménagement et de développement révisé